

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif dans l'entreprise ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif dans l'entreprise ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34774/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34774/abonnement))

# Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif dans l'entreprise ?

Vérfifié le 03 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour parler au nom des salariés et signer des accords collectifs en toute légitimité, le syndicat doit être représentatif dans l'entreprise.

Le syndicat est représentatif s'il réunit les 7 critères suivants :

- Respect des valeurs républicaines (respect de la liberté d'opinion politique par exemple)
- Indépendance (financière par exemple)
- Transparence financière (respect des obligations comptables par exemple)
- Ancienneté de 2 ans minimum dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation (à compter de la date de dépôt légal des statuts)
- Influence, déterminée principalement par l'activité et l'expérience
- Effectifs d'adhérents et cotisations (nombre suffisant d'adhérents pour que leurs cotisations représentent la partie principale de leurs ressources, ce qui garantit le critère d'indépendance)
- Audience suffisante aux élections professionnelles (le syndicat doit avoir obtenu au moins 10% des suffrages au 1<sup>er</sup> tour des dernières élections des représentants du personnel dans l'entreprise)

### Textes de loi et références

Code du travail : article L2121-1

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000019353505/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019353505/))  
Critères de représentativité du syndicat

Code du travail : articles L2122-1 à L2122-3-1

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019353561/>)  
Représentativité syndicale au niveau de l'entreprise et de l'établissement

Code du travail : article L2122-4

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019353551/>)  
Représentativité syndicale au niveau du groupe

Code du travail : articles L2135-1 à L2135-6

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019353809/>)  
Certification et publicité des comptes des organisations syndicales